

# **Compte-rendu du Conseil municipal de SAINTE-NATHALENE réuni le 03 septembre 2021 à 20H30**

**Présidé par** : Jean-Michel PERUSIN, Maire.

**Présents** : Bertrand ROUQUIE – Dominique CHEYROU – Brigitte AUDOUARD – Jean-Luc DESPLAT – Monica DUBOST – Frédéric TACHE – Isabelle LOVISA

**Absents excusés** : Jean-François MARTINET (donne pouvoir à Dominique CHEYROU), Séverine CORBELLARI (donne pouvoir à Frédéric TACHE), Franck BOMBET, Alexandre COUDERC, Catherine DELORD, Sylvie PINGUET, Serge KOLESNIKOFF.

**Secrétaire de séance** : Bertrand ROUQUIE

oooooooooooo

## **ASSOCIATION ENERCIP (ENERGIES CITOYENNES DU PERIGORD)**

Le Président en est Jean-Luc DUBOST.

C'est une société citoyenne à gestion coopérative de production d'énergie renouvelable.

Elle a adressé à la commune de STE-NATHALENE une manifestation d'intérêt spontanée (qui s'apparente à un appel d'offres), en vue de l'utilisation de la toiture de la salle des fêtes appartenant à la commune, pour y installer une microcentrale solaire d'environ 30 kWc pour produire une électricité qui sera vendue à EDF OA dans un premier temps.

Le Maire indique qu'il y a lieu de prendre une délibération afin de procéder à un avis de publicité sur le site internet de la commune et à un affichage en mairie, pour une période de 4 semaines, au cas où un concurrent souhaiterait se manifester.

Si aucun concurrent ne se manifeste, il y aura lieu dans un second temps de prendre une délibération autorisant le Maire à signer une convention d'occupation temporaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de prendre cette délibération aux fins de publicité.

## **POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG**

La première tranche (aménagement du bourg) est terminée.

Les travaux de la 2<sup>e</sup> tranche vont débuter le 20 septembre 2021.

Une réunion de travail aura lieu le 21/09/21 à 14H en mairie.

## **POINT SUR L'ECOLE**

Les 3 classes de STE-NATHALENE se décomposent comme suit :

<b>CLASSE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>INSTITUTRICE</b>
PS / MS	23	Gaëlle VANHOLSBEKE (classe du bas)
GS	17	Laurence LEROY (classe modulaire)
CP	14	Erika MARTIN (classe du haut)

Soit un total de 54 élèves.

Le ménage de la classe modulaire est effectué par l'ESAT / PERIGORD NOIR SERVICES.

Stéphanie et Patricia effectuent le ménage des 2 autres classes.

Il n'y a pas de brassage des enfants durant le temps scolaire.

Les parents ne sont pas accueillis dans l'enceinte de l'établissement.

Les élèves de PRATS-DE-CARLUX sont accueillis en garderie dans la salle des fêtes, ceux de SAINTE-NATHALENE au sein du Centre de Loisirs.

Concernant la garderie du soir, il y aurait idéalement lieu de recruter une personne pour effectuer le bus de 16H30 à 17H30.

### **POINT SUR L'ADRESSAGE**

Les plaques d'habitations des habitants qui ne les ont pas récupérées lors des permanences sont tenues à leur disposition au secrétariat de mairie. Il reste à ce jour une trentaine de plaques non distribuées.

Il reste également :

- quelques plaques à commander,
- un panneau « route des Moulins » à commander,
- un panneau à fixer au chemin de la Lignée,
- les plaques des bâtiments communaux à fixer.

### **POINT SUR L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS**

Une réorganisation du personnel du CLSH ENEA LOISIRS aura lieu pour la rentrée 2021/2022.

Concernant le personnel commun sur la commune de STE-NATHALENE et sur la CCSPN :

- Elodie AGRAFEIL effectuera 356 H/an au lieu de 386 H/an soit 7H50 au lieu de 8H50 (il y aura lieu de d'établir une convention de mise à disposition de personnel auprès de la CCSPN afin de régulariser les heures en fin d'année) ;
- Amélie GRATALOUP effectuera 451 H/an au lieu de 528H/an (il y aura lieu de renouveler son CDD pour 1 an supplémentaire soit du 01/09/21 au 31/08/22 article 3-2 : dans l'attente du recrutement d'un titulaire) ;
- Thomas FORTIN effectuera 905H/an (il y aura lieu de lui faire un contrat en accroissement d'activité du 01/09/21 au 31/12/21, le temps d'effectuer les formalités nécessaires auprès du Centre de Gestion pour embrayer sur un contrat article 3-2).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette réorganisation.

### **CANTINE SCOLAIRE**

Le Maire suggère d'effectuer au plus tôt un recrutement en CDD en contrat aidé (PEC : parcours emploi compétences) afin d'épauler la cantinière durant l'année scolaire, à hauteur de 5H/jour soit 25H/semaine, en qualité d'aide de cuisine (horaires 08H-13H).

Il y a lieu de contacter POLE EMPLOI afin qu'il diffuse une offre en ce sens.

### **POINT SUR LE MARCHE ESTIVAL**

Le règlement de notre marché stipulait qu'il y avait lieu d'accepter 1 seul exposant par type de produits. Suite à une altercation qui a eu lieu cet été sur le marché, un exposant a saisi le Syndicat des Marchés de France, lequel a rappelé à la commune la clause de libre concurrence.

Le Maire suggère que la commission Marché se réunisse afin d'étudier l'avenir du marché estival dans les années à venir, et se renseigne auprès d'autres communes comme la Roque Gageac.

Il peut également être étudié que le marché ait lieu sous forme associative (marché privé ouvert à des exposants choisis par la collectivité).

Il y aurait également lieu de trouver des exposants pérennes pour les fruits / légumes / pain, et réfléchir à des idées pour attirer les gens.

### **BUS DE L'ETE**

La vente de tickets par les campings a relativement bien marché :

- Maillac 136 tickets vendus
- CAPFUN 52 tickets vendus
- ROFFY 45 tickets vendus

Il n'est pas possible que la mairie vende ces tickets, ne pouvant pas encaisser l'argent et ouvrir une régie.

## **DELIBERATIONS**

Plusieurs délibérations sont prises concernant :

- L'approbation du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) du SPANC (assainissement non collectif) de la Communauté de Communes SARLAT – PN (CCSPN) pour l'année 2020,
- L'approbation du rapport du SIAEP (eau potable) pour l'année 2020
- L'approbation du rapport d'activités et du compte administratif 2020 de la CCSPN.

## **PROJET D'ACHAT D'UNE PARCELLE APPARTENANT A L'INDIVISION CHEYROU**

Le Maire indique au conseil que, dans le cadre du projet d'agrandissement du bourg, il serait opportun d'acquérir la parcelle A 568 située au sein du bourg, appartenant à l'indivision CHEYROU, d'une surface de 740 m<sup>2</sup>.

Le prix proposé est de 15 €/m<sup>2</sup>, soit la somme de 11 100 €.

Hors le vote de Mr CHEYROU, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à acquérir la parcelle A 568 pour le prix de 11 100 €, les frais de Notaire étant à la charge de la commune. Cette somme sera budgétée sur le budget 2022.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Suite aux directives de la Préfecture, aucun ambassadeur COVID n'a été trouvé au sein des élus pour le moment.
- Une convention de ménage va être conclue annuellement avec l'entreprise ESAT – PERIGORD NOIR SERVICES (à Prats-de-Carlux)
- Il est projeté d'adresser aux habitants un questionnaire concernant le devenir du bâtiment C
- Il y a lieu de commencer à préparer le prochain Nadalènois (bilan financier des investissements sur 2021, classe modulaire, aménagement du bourg....)
- Il y a lieu de relancer les différentes commissions.

La séance s'est close à 23H15.

La date du prochain conseil municipal n'a pas été déterminée.

